

#Etablissement SCE - Octobre 2026

SOMMAIRE

Fortes inquiétudes face au regroupement des équipes d'Orange Business sur le campus Orange Islands 1
Un suivi de la mise en œuvre du PDV prolongé et des préoccupations majeures 2

Fortes inquiétudes face au regroupement des équipes Orange Business à Orange Islands

Le projet immobilier vise à regrouper 327 salariés du périmètre SCE sur 2 bâtiments du campus d'Orange Islands. Ce campus devra héberger à terme jusqu'à 527 personnes avec les prestataires externes.

Les salariés sont principalement issus des divisions Digital Technology (197 salariés), Products & Marketing (57 salariés) et Orange Business France (59 salariés).

Actuellement sur 7 bâtiments (1, 2, 6, 7, 8, 15 et 16), les équipes seront déménagées sur 2 immeubles : le Bâtiment 15 (Arz) et le Bâtiment 16 (Belle-Île).

Si la direction y voit une opportunité de modernisation et de synergie, les élus CFE-CGC Orange redoutent une dégradation de leurs conditions de travail.

La réduction de la capacité d'accueil et la densification des espaces de travail inquiètent fortement les salariés. Ils craignent tant des difficultés d'organisation en équipe que des nuisances sonores préjudiciables à leur concentration.

De plus, le lissage préconisé des jours de présence suscite la crainte d'un télétravail contraint tout en ravivant des inquiétudes logistiques quant à la saturation du parking, des espaces de restauration et du matériel ergonomique adapté.

Ainsi, les élus CFE-CGC Orange souhaitent s'assurer que ce déménagement soit correctement accompagné et sans impact non maîtrisé sur les conditions de travail.

L'analyse de la CFE-CGC Orange

Derrière les promesses de modernité, le projet concrétise la généralisation du « flex-office ». La période de transition jusqu'en 2027 accentue la pression sur les équipes en ajoutant le tri, le déménagement et l'acculturation aux nouveaux espaces à leur charge de travail habituelle.

C'est pourquoi les élus CFE-CGC Orange ont voté une CSSCT temporaire pour analyser le projet en évaluant ses impacts sur l'organisation du travail, la prévention des risques professionnels, l'accompagnement des salariés et la prise en compte des besoins liés au handicap.

Un suivi de la mise en œuvre du PDV prolongé et des préoccupations majeures

La commission de suivi du Plan de Départs Volontaires (PDV) se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2026, en raison de la situation de six salariées n'ayant toujours pas retrouvé de poste stable. Un constat préoccupant sachant que ces salariées sont exclusivement des femmes, ce qui soulève des questions sur l'équité et les impacts différenciés de ce plan.

La Direction réaffirme qu'aucun licenciement n'est prévu et insiste sur la nécessité pour les salariés concernés d'ajuster leurs critères de recherche de reclassement. Cependant, les élus CFE-CGC Orange expriment leur opposition à cette mesure, rappelant que les salariés ont la liberté de choisir de participer ou non au PDV. Ils soulignent également leur désaccord quant à la modification des critères de recherche de poste imposée par la direction.

Les élus proposent que, après 18 mois de recherches infructueuses et, afin de limiter les risques psychosociaux, ces salariées puissent, si elles le souhaitent, être réintégrées dans leur poste d'origine. Malheureusement, la Direction répond que cette proposition n'est pas applicable, car certains postes n'existent plus ou disposent d'activités très restreintes.

Conformément à leur décision de demande du 19 mars 2024 de refus d'homologation du PDV adressé à la DRIEETS, les élus CFE-CGC Orange ont rendu un avis négatif. Ils constatent que, malgré l'implication des équipes RH et managériales, ce plan de départs volontaires a eu des effets très néfastes sur la santé et les conditions de travail des salariés.

Ainsi, les élus CFE-CGC Orange resteront particulièrement attentifs à la situation, tant au niveau professionnel qu'au niveau santé des salariés qui n'ont toujours pas retrouvé de postes stables. Ils continueront de les suivre et de leur apporter aide et support jusqu'à la résolution des différents cas.

L'analyse de la CFE-CGC Orange

Pour les élus CFE-CGC Orange, ce plan de départ volontaires constitue un immense gâchis tant sur le plan humain que financier. Avec la baisse continue du chiffre d'affaires, la dégradation de l'EBITDAAL et de la trésorerie, la dépréciation de 32% de la valeur d'Orange Business les résultats de la division sont mauvais. Le plan de départs volontaires n'aura donc pas produit les effets attendus d'un point de vue économique.

VOS REPRESENTANTS CFE-CGC ORANGE	Élus CSE : Marie-Hélène AGIS 06 82 32 67 41 Laurent HERVE 06 08 24 00 13 Sandrine MATARESE 06 80 23 10 57 Sylvain BESSE 06 08 81 95 46 Nathalie BOUCHON 06 48 89 97 66 Hassan BENAZIZI 06 82 57 38 79	Arnaud RESILLOT 06 30 52 22 96 Carole LECLERC 06 40 51 79 85 William GROSSET 06 40 41 93 92 Sonia FERRADJ 06 77 61 59 37 Fabrice NEGRE 06 07 37 12 97 Nadine GUGLIELMI 07 86 30 93 94	Commissions CSE : Egalité pro : Claire LHYGONAUD Emploi Formation : Nathalie LESCURIER Commission Handicap : Christine RICHET Commission ASC : Bertrand GIFFARD Commission Restauration : Claire LHYGONAUD Commission des marchés : Sandrine SEBIANE MATARESE Projets Economie Evolution des marchés : Thierry LARUE Représentant syndical : Pierre MENICOT

CFE CGC Ensemble groupe Orange

CHOISISSEZ CEUX QUI AGISSENT !

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement :
[url page web de l'établissement]

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : ***bit.ly/abtCFE-CGC***
tous vos contacts : ***bit.ly/annuaireCFECGC***